Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP BRAKE FLUSH VOC 20N14 12CT

Numéro de la matière : L93401

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence	<b>)</b>	
Pour toute information sur la fiche technique	:	Services de conformité - 877-428-9937
Pour toute urgence médicale	:	Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont enregistrés
Pour toute urgence liée au	:	CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### Aperçu des urgences

Aspect	Aérosol contenant un gaz comprimé	
Couleur	clair	
Odeur	de solvant	

#### **Classification SGH**

Aérosols inflammables : Catégorie 1
Gaz sous pression : Gaz comprimé
Irritation oculaire : Catégorie 2A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

: Catégorie 3 (Système nerveux central)

### Éléments d'étiquetage SGH

Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Pictogrammes de danger







Bouteille à gaz

d'exclamation

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet

de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence Prévention:

> P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre

source d'ignition.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même

après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/

brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

frais.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange Mélange

Composants dangereux

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
acétone	67-64-1	>= 80 - <= 100
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	>= 5 - < 10
dioxyde de carbone	124-38-9	>= 5 - < 10

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance. Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les

yeux

: Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spėcialiste.

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure une dépression du système nerveux central, entraînant des maux de tête, nausées et/ou

vertiges.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction : Mousse résistant à l'alcool

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

appropriés Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Fumée

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la Information supplémentaire

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin

d'élimination.

### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Toujours remettre le capuchon après l'utilisation.

Conditions de stockage sures

: ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.

Défense de fumer.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Oxydants forts

#### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1,200 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	750 ppm 1,800 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	250 ppm	CA BC OEL
		STEL	500 ppm	CA BC OEL
		VECD	1,000 ppm 2,380 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP	500 ppm 1,190 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	250 ppm	ACGIH
		STEL	500 ppm	ACGIH
dioxyde de carbone	124-38-9	TWA	5,000 ppm 9,000 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	30,000 ppm 54,000 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	5,000 ppm	CA BC OEL
		STEL	15,000 ppm	CA BC OEL
		VECD	30,000 ppm 54,000 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP	5,000 ppm 9,000 mg/m3	CA QC OEL

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

TW	5,000	ppm	ACGIH
STE	1 130 000	O ppm	ACGIH

### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres	Échantillo	Heure	Concentrati	Base
		de contrôle	n	d'échanti	on	
			biologique	llonnage	admissible	
2-PROPANONE	67-64-1	Acétone	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'expositi on ait cessé)	25 mg/l	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Aérosol contenant un gaz comprimé

Couleur : clair

Odeur : de solvant

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair

Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz,

liquide)

: Aérosol extrêmement inflammable.

Limite d'explosivité,

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 0.757 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Chaleur de combustion : 29.32 kJ/g

#### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matières incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure une dépression du système nerveux central, entraînant des maux de tête, nausées et/ou

vertiges.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Toxicité aiguë

**Composants:** 

acétone:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 Rat: 5,800 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 Rat: 132 mg/l Durée d'exposition: 3 h

CL50 Rat: 50.1 mg/l

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 Cochon d'Inde: > 7,426 mg/kg

DL50 Lapin: > 7,426 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Remarques: Peut irriter la peau.

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/28/2025

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Produit:**

Remarques: Irritation sévère des yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

#### Cancérogénicité

Donnée non disponible

#### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

### Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

Donnée non disponible

#### Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### Potentiel de bioaccumulation

#### **Produit:**

Coefficient de partage: noctanol/eau

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

#### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

**Produit:** 

Information écologique : Non applicable

supplémentaire

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, - Quantité limitée

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/28/2025

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

#### Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger



Bouteille à gaz



Mention d'avertissement Mentions de danger

Danger:

 Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

**Prévention:** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Stockage:** Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. **Elimination:** Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	1.1
Date de révision:	10/01/2023

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.